

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quatorze, le vingt six juin 2014, le Conseil Municipal de la Commune de CHARCHIGNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur JEUSSE Loïc, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : le 20 juin 2014

Etaient PRESENTS : M JEUSSE Loïc, M. RIOULT-LERICHE Stéphane, Mme BOUSSELET Nadine, Mme MARTEL Sylvie, M. SOULARD Alain, M. GUERAULT Olivier, M. PLET Olivier, Mme TRIGUEL Valérie, Mme SOCHON Céline, M. LEON Marcel, M.SALLARD Claude, Mme FLANEAU Emilie, Mme BOISNARD Michelle, Mme BAHIER Marie-Laure.

Etait EXCUSE : M. BUSSON Roger

Madame BAHIER Marie-Laure a été élue secrétaire.

Approbation à l'unanimité du compte-rendu de la réunion du 22 mai 2014

Distribution des procès verbaux de la communauté de communes LE HORPS LASSAY des 21 mai et 18 juin 2014

Monsieur le Maire souhaite ajouter un point à l'ordre du jour, il est accepté à l'unanimité :

- achat volets roulants école communale

1- Restaurant le Bienvenue : décision suite à la demande de résiliation du bail

A la demande de Mr Le Maire et en préambule du Conseil Municipal, Monsieur LUCAS, gérant du restaurant le Bienvenue, est venu présenter aux conseillers municipaux les raisons motivant sa demande de résiliation de son bail commercial.

Les raisons évoquées sont à la fois personnelle et professionnelle (activité moindre depuis quelques mois)

Dans ce contexte économique difficile actuel, Monsieur LUCAS demande la résiliation du bail commercial au 31 Août 2014.

Monsieur le Maire signale que le bail commercial des gérants, signé le 1^{er} avril 2014, les lie à Charchigné pour une durée de 9 ans, sachant qu'il peut être dénoncé tous les 3 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- ✚ De répondre favorablement à la demande de M et Mme LUCAS en les autorisant à cesser leur activité de restaurant/ bar/ traiteur au 31 aout 2014.
- ✚ De préciser que M et Mme LUCAS devront fournir dès réception de cette délibération les bilans comptables des trois dernières années dans l'optique de trouver un repreneur plus facilement.
- ✚ D'autoriser dès le 1^{er} juillet Monsieur le Maire à lancer également de son côté la recherche de repreneur afin qu'il n'y ait si possible pas de rupture d'activité.

*Conseil Municipal de Charchigné
Réunion du 26 juin 2014*

2- Ecole communale : mise en place rythmes scolaires

2-1 Vote des tarifs des Temps d'Activités Périscolaires

Madame MARTEL Sylvie, responsable de la commission Affaires scolaires/ jeunesse informe les membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prendre une délibération afin de définir le tarif des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) qui seront mis en place à partir de la rentrée de septembre 2014.

Madame MARTEL et Monsieur le Maire expliquent au Conseil Municipal qu'il est possible d'obtenir un soutien financier de la CAF d'un montant de 0.50 € de l'heure par enfant et par jour de TAP (sous réserve de la signature d'un PEDT : projet éducatif territorial).

Ils proposent de s'aligner sur cette aide de la CAF pour définir le tarif des activités qui sera demandé aux familles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- ✚ De fixer le tarif d'une séance d'1h30 de TAP à 0.75 € par enfant
- ✚ D'autoriser Monsieur le Maire à signer un Projet Educatif Territorial (PEDT) avec les services de l'Etat et de l'Education Nationale

2-2 Aide à la classe du cycle 2 : Annule et remplace décision du 28 juillet 2003.

Mme Martel Sylvie, responsable de la commission et Mr le Maire informent qu'il est assuré depuis 2003 une heure d'aide à la classe du cycle 2. Pour mémoire l'agent communal avait été mis à disposition 1h (11h à 12H) dans la classe des CP/ CE1, du fait du nombre important d'enfants fréquentant l'école à l'époque (Plus de 80 élèves). Monsieur le Maire précise qu'aujourd'hui le nombre d'élèves a baissé (63 élèves) et que cette heure n'a jamais été imposée par les services de l'éducation. Il interroge le Conseil Municipal sur le bienfondé de cette heure aujourd'hui étant donné le nombre peu élevé, déjà depuis plusieurs années, d'enfants dans cette classe de CP/CE. Il est précisé que cette heure ne fera pas diminuer le contrat de l'employé du fait qu'elle sera mise au profit des TAP ce qui en minimisera les coûts.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- ✚ De supprimer l'aide d'une heure à la classe du cycle 2 réalisée du fait qu'il y a beaucoup moins d'enfants à l'école que par le passé.
- ✚ De préciser que cette heure journalière sera utilisée pour l'organisation des Temps d'Activités Périscolaires et ne vient pas diminuer le contrat de l'agent.
- ✚ De charger Monsieur le Maire ou la responsable commission scolaire d'en informer les différentes parties.

3- Indemnités de gardiennage de l'église

Monsieur le Maire demande à Mr RIOULT-LERICHE de sortir de la salle de conseil

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Mairie a reçu la circulaire préfectorale relative aux indemnités de gardiennage des églises communales.

Il n'y a pas de valorisation des indemnités pour 2014, ce qui porte le montant à 474, 22 € pour un gardien résidant dans la commune où se trouve l'église. Ce service est actuellement assuré par Mmes LEPLARD et RIOULT, résidant sur la commune.

Monsieur le Maire propose de verser une indemnité à Mmes LEPLARD et RIOULT au prorata du temps passé à l'entretien de l'église c'est-à-dire 50% pour Mme LEPLARD et 50% pour Mme RIOULT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- ✚ de verser à Madame LEPLARD Monique une indemnité de 237.11 € pour l'année 2014 correspondant à 50% du montant de l'indemnité.
- ✚ De verser à Madame RIOULT Andréa une indemnité de 237.11 € pour l'année 2014 correspondant à 50% du montant de l'indemnité.
- ✚ autoriser Monsieur le Maire à signer les mandats correspondants.

Monsieur le Maire demande à Mr RIOULT-LERICHE de revenir en salle du conseil

4- Indemnités stagiaire(s)

4-1 Indemnités Alexandre RONCIN- service espaces verts

Monsieur le Maire informe le Conseil que Monsieur Alexandre RONCIN a réalisé un stage en alternance de un an au service espaces verts de la commune de CHARCHIGNE de septembre 2013 à juin 2014 dans le cadre de sa formation CAPA. Il demande qu'à ce titre il soit délibéré du versement ou non d'une indemnité pour l'aide apportée durant cette période. Il est précisé que Mr Roncin a toujours été motivé et a réalisé de nombreux travaux pour aider les employés à maintenir propre et à embellir notre commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- ✚ De verser la somme de 600 €, correspondant au versement de l'indemnité de fin de stage, au profit de Monsieur Alexandre RONCIN du fait de l'aide apportée et de sa motivation
- ✚ De charger Monsieur le Maire des démarches correspondantes

4-2 Indemnités Audrey BARILONE- services administratifs de la Mairie

Monsieur le Maire informe le Conseil que Madame BARILONE Audrey est actuellement en stage à la Mairie de CHARCHIGNE depuis le 10 juin jusqu'au 4 juillet 2014 dans le cadre de sa

formation BAC PRO Gestion Administrative. Il demande qu'à ce titre il soit délibéré du versement ou non d'une indemnité pour l'aide apportée durant cette période.

Mme Buard, secrétaire, précise que Madame Barilone par son aide apportée a permis du classement et une mise à jours des dossiers.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- ✚ De verser la somme de 50 €, correspondant au versement de l'indemnité de fin de stage, au profit de Madame BARILONE Audrey du fait de l'aide apportée et de sa motivation.
- ✚ De charger Monsieur le Maire des démarches correspondantes

5- Compte rendu des réunions de commissions

5-1 Affaires scolaires

TAP : Travaux d'activités périscolaires : Mme MARTEL Sylvie, responsable de la commission scolaire, informe que la commission s'est réunie le 24 juin dernier.

La Mise en place des rythmes scolaires progresse. Les programmes des TAP de septembre vont être distribués le lundi 30 juin ; les parents d'élèves auront jusqu'au 11 juillet pour retourner les inscriptions à Marie-Odile ou en Mairie.

Comme vu précédemment le tarif des TAP sera de 0.75€ pour 1h30 de TAP. Le PEDT (Projet Educatif Territorial) est en cours de rédaction et sera envoyé aux organismes compétents courant juillet. Les démarches auprès de la CAF afin d'obtenir un soutien financier sont également en cours.

Ménage centre de loisirs vacances de juillet :

Mme Martel aborde également la demande de Mme Billet concernant le ménage de juillet.

Mme Billet demande si le ménage en juillet du centre de loisirs peut être fait par Mme Camus.

Après en avoir discuté, le conseil municipal décide que le ménage du centre de loisirs doit rester à charge de la responsable du centre de loisirs comme cela avait été convenu par le passé , sachant que dans la future organisation au 1 er septembre 2014 (TAP, centre de loisirs) les heures de ménages du centre de loisirs, à la demande de membres de la commission scolaire, ont été incluses dans le poste de la responsable du centre de loisirs. Les divers postes et emplois du temps respectifs ont été présentés en commission le 4 juin 2014 à l'ensemble du personnel qui assurera les TAP à la rentrée de septembre 2014. (Mesdames BILLET Michèle, RIGOUIN Marie-Odile, MAHOUIIN Mélissa).

5-2 Affaires urbaines ; Devenir des anciennes lagunes Sud.

Mme BOUSSELET Nadine, membres de la commission « Affaires Urbaines » informe que la commission s'est réunie le 17 juin dernier afin de discuter de l'avenir des anciennes lagunes situées derrière l'atelier communal.

Mme BOUSSELET indique que la commission a exploré deux possibilités pour ce dossier : le traitement puis le rebouchage des lagunes ou la réhabilitation en plan d'eau d'agrément pour les habitants (Monsieur le Maire précise que dans ce cas la commune pourrait recevoir le soutien technique du CAUE : comité d'architecture, d'urbanisme et d'environnement).

Il est décidé de reporter cette question à une prochaine réunion. Monsieur Le Maire invite les conseillers à parler de la question avec les administrés de la commune afin de connaître leur avis à ce sujet.

5-3 Logements

Mme BOUSSELET Nadine présente le compte rendu de la commission logement qui s'est déroulée le mercredi 25 juin.

Demande Madame PINGAULT Locataire au 8, rue des cytises :

Mme PINGAULT demande si la commune peut réaliser une terrasse en béton de 12 m². Après prise de renseignements par Mr SOULARD Alain, membre de la commission, auprès d'entreprises spécialisées il s'avère que le coût de cet ouvrage est environ de 200 €, hors main d'œuvre. Le Conseil Municipal décide de répondre favorablement à la demande de la locataire (9 voix pour, 6 abstentions).

Il est décidé que ce sont les employés communaux qui réaliseront les travaux. Il est également précisé que la facture de serrurerie occasionnée à la suite de l'enfermement des clés du logement dans le garage de Mme PINGAULT sera à sa charge.

Logement 24, rue du Vallon doré :

Mme BOUSSELET informe que suite à l'état des lieux d'entrée de M et Mme MUNET au 24 rue du Vallon doré il est apparu plusieurs problèmes à régler au niveau du logement. De la neige s'est infiltrée dans le pavillon via le toit et a ainsi créé des auréoles sur les plafonds ; des infiltrations ont également été constatées au niveau du sol d'une chambre, elles sont consécutives à un problème avec l'enduit de la maison (celui-ci ne tenait pas sur la brique et la pluie s'est infiltrée par le mur extérieur). Depuis cet enduit a été refait. Il reste à vérifier que le problème ne réapparaisse pas. Le conseil municipal, après en avoir discuté, décide de contacter l'architecte qui était le maître d'œuvre lors de la construction ainsi que le charpentier pour voir si ces dommages peuvent entrer dans le cadre d'une garantie. Les travaux de remise en état seront à réaliser par l'employé communal dès le passage de l'architecte et du couvreur à la suite des remarques qu'ils nous auront fournies.

Devis pour l'installation d'un spot d'éclairage extérieur au 13 bis rue de la bruyère.

Le Conseil Municipal valide également un devis de l'entreprise DOUILLET concernant l'installation d'un spot extérieur pour le logement de Monsieur ROBLOT et Madame BILLET au 13 bis rue de la bruyère.

6- Achat volets roulants école communale

Monsieur RIOULT LERICHE présente les devis concernant la fourniture de volets roulants à l'école communale. Ces derniers ont été modifiés suite aux observations des membres du conseil Municipal lors de la dernière réunion du conseil municipal.

Dans un premier temps le conseil municipal valide de mettre des volets sur les cinq fenêtres de la classe.

Monsieur RIOULT présente donc deux devis des sociétés COMTE et DELFERM', le premier propose la fourniture des 5 volets pour un montant total de 3306 € HT et le second pour un montant de 3700 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- ✚ De choisir l'entreprise la mieux disante concernant cet achat, c'est-à-dire la société COMTE pour un montant de 3 306 € HT
- ✚ D'autoriser Monsieur le Maire à signer les devis correspondants

7- Questions diverses

a) Info délégué du Tribunal de Grande Instance

Monsieur le Maire informe que le Tribunal de Grande Instance de LAVAL a fait son choix parmi les trois propositions du Conseil Municipal concernant la désignation de son délégué à la commission administrative de révision des listes électorales : c'est Monsieur MORIN Paul qui assurera désormais cette fonction en remplacement de M. RIGOUIN Jean-Yves.

b) Désignation délégués de communes élections sénatoriales

Monsieur le Maire informe qu'il sera nécessaire de réunir à nouveau le conseil municipal probablement en juillet en vue de la désignation des délégués de communes pour les élections sénatoriales du 28 septembre 2014. Ces élections sénatoriales découlent de la démission de M. ARTHUIS de son mandat de sénateur suite à son élection en tant que député européen.

c) Demande de subvention défibrillateur

Monsieur le Maire informe que les appels à projet de la fondation CNP assurances sont parus concernant les demandes de subvention dans le cadre d'achat de défibrillateur. Monsieur le Maire fait le point sur ce projet aux nouveaux membres du Conseil Municipal et reprecise avec l'ensemble de l'équipe le projet global (lieu d'implantation, matériel commandé, sensibilisation du public etc). Le défibrillateur devrait être installé avant la fin de l'année.

Après discussion, le conseil municipal autorise Monsieur Le Maire à monter le dossier de subvention et souhaite que ce défibrillateur soit installé sous le porche de la salle de loisirs.

d) Demande d'abaissement bateau 13 rue du château

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que M et Mme GRUFFY, des administrés de la commune, domiciliés au 13 rue du château ont demandé un abaissement de leur trottoir sur une plus grande longueur devant leur garage afin de faciliter les manœuvres lors de la sortie de leur véhicule. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de répondre favorablement à la demande de M et Mme GRUFFY avec dérivation des eaux pluviales en bout de bateau. Le Conseil Municipal précise que les travaux seront réalisés par les employés communaux.

e) Vente ancienne table salle du Conseil Municipal

Suite à la décision du Conseil Municipal du 10 avril 2014, une nouvelle table a été installée dans la salle du Conseil Municipal afin d'accueillir les quinze conseillers. Monsieur le Maire propose d'essayer de revendre l'ancienne table sur les sites d'annonces entre particuliers et communes. Après discussion avec les membres du Conseil Municipal il est décidé de la mettre au prix de 400 €.

f) Chantiers argent de poche

Monsieur RIOULT LERICHE Stéphane, membre de la commission jeunesse à la Communauté de Communes LE HORPS/ LASSAY, informe que le dispositif « chantiers argent de poche » se déroulera sur la commune de Charchigné deux semaines en juillet (du 7 au 18 juillet).

Il a été proposé que les jeunes réaliseront des travaux de peintures au terrain de football et seront encadrés par Monsieur Jean-Yves BERTHOUT, l'agent communal chargé des espaces verts.

Le conseil municipal valide ce chantier argent de poche.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : le 11 juillet 2014

Extrait du registre des délibérations

Le Maire,

Loïc JEUSSE